

*Date de dépôt : 19 février 2020*

## **Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil relatif au service de l'accueil de l'enseignement secondaire II (ACCES II) et au centre de formation pré-professionnelle (CFPP) pour les années 2014 à 2018**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Conformément à l'article 102 de la loi sur l'instruction publique (ci-après : LIP), le présent rapport dresse un bilan du dispositif des classes d'accueil et de la transition scolaire et professionnelle.

Pour mémoire, les classes d'accueil et celles de transition ont dépendu du service des classes d'accueil et d'insertion (SCAI) jusqu'en 2011. Depuis, elles sont organisées en deux structures distinctes.

### **Service de l'accueil de l'enseignement secondaire II (ACCES II)**

Pour le service de l'accueil de la scolarité postobligatoire (ACPO), devenu service de l'accueil de l'enseignement secondaire II (ACCES II), le fait le plus marquant concernant la période écoulée est le bouleversement dû à la crise migratoire de 2015-2016. Cette crise a fait plus que doubler le nombre d'élèves reçus à l'ACCES II. Il a fallu ouvrir 14 classes d'accueil scolaire supplémentaires durant cette année scolaire-là et les difficultés ont été de taille pour trouver tant des salles pouvant les accueillir que des enseignants de français et de mathématiques disponibles en cours d'année scolaire.

Conséquence de cet afflux, un établissement qui recevait environ 450 élèves par année s'est retrouvé à devoir scolariser un peu plus de 800 élèves en 2016/2017 et 2017/2018. Ce chiffre a diminué depuis pour se stabiliser autour de 700.

Cela a engendré des déménagements multiples qui se sont soldés par l'emménagement, pour une majorité des classes et l'administration, dans le bâtiment de Lissignol, précédemment occupé par l'école de commerce Nicolas Bouvier.

Ce fort afflux d'élèves a eu pour conséquence des adaptations non seulement organisationnelles, mais également pédagogiques. La population accueillie provenant majoritairement d'Erythrée, d'Afghanistan, de Somalie ou de Syrie était constituée d'élèves peu ou pas scolarisés antérieurement et, pour la grande majorité, sans famille à Genève. Une classe d'alphabétisation a toujours existé au sein du service, mais en 2016/2017, il a fallu en ouvrir neuf, avec comme corolaire une formation adaptée pour les enseignants et des moyens pédagogiques à mettre à disposition. L'encadrement de nouveaux enseignants et de nouveaux titulaires a nécessité un renforcement du conseil de direction et la mise sur pied de conférences des maîtres apportant des informations utiles à l'accueil de cette nouvelle population.

Le peu de scolarité effectué par certains élèves a conduit à la création de classes d'orientation professionnelle, alternative à un redoublement de la classe d'accueil. En effet, auparavant les élèves effectuaient deux ans de scolarité au sein du service avant de rejoindre une classe de pré-apprentissage duale ou de commencer une formation professionnelle. Il est apparu assez vite que ce temps devait être allongé pour un bon nombre d'élèves qui, après deux ans, n'étaient pas suffisamment à l'aise en français oral pour être envoyés en stage professionnel, se faire comprendre d'un patron et comprendre ledit patron, voire les collègues ou la clientèle. Petite particularité de cette classe d'orientation professionnelle (COP), deux heures hebdomadaires de philosophie y sont dispensées, dans le but d'apprendre à l'élève à tenir compte du point de vue de l'autre, à se décentrer et à interroger ce qui peut apparaître comme des évidences.

Dans le même temps, les élèves mineurs migrants allophones présentant des troubles du comportement ou de l'apprentissage ont pu suivre des cours adaptés grâce à l'ouverture d'une classe intégrée spécialisée de l'office médico-pédagogique intégrée à l'ACCES II. Cette classe permet de scolariser les élèves présentant des pathologies importantes (problèmes cognitifs ou post-traumatiques). Les cours y sont donnés par des enseignants spécialisés. Les jeunes sont également encadrés par une psychologue présente sur place.

Il convient de rappeler que les élèves arrivés par le biais de l'asile ont eu des parcours de vie difficiles, voire dramatiques. Pour s'en occuper plus efficacement et essayer de les amener le plus vite possible vers une formation professionnelle généralement, une équipe pluridisciplinaire a été mise en place au sein de l'ACCES II. Aux infirmières et conseillers sociaux se sont jointes des psychologues, une conseillère en insertion et une conseillère en orientation.

Ce renforcement permet un meilleur suivi des élèves qui peuvent désormais rejoindre le service tout au long de l'année scolaire (auparavant, les inscriptions

s'arrêtaient fin février) et entrer dès leur arrivée à Genève dans un système de formation.

Cependant, malgré les adaptations faites pour améliorer la prise en charge d'élèves migrants peu scolarisés avant leur venue en Suisse, une frange d'élèves peinait toujours à trouver une solution après l'ACCES II. Il s'agit d'élèves présentant des difficultés cognitives et qui, s'ils avaient grandi à Genève, auraient pu profiter de l'enseignement spécialisé. Leur statut les empêche toutefois d'accéder à des formations prévues pour les bénéficiaires de l'AI. A leur intention, l'ACCES II a développé une collaboration avec l'entreprise PRO : au terme de leur parcours à l'ACCES II, ces élèves peuvent bénéficier d'une année complémentaire pendant laquelle ils vont travailler quatre jours chez PRO et suivre un jour de cours à l'ACCES II. Ce pré apprentissage dual leur fournit la première expérience professionnelle qui est si difficile à obtenir pour eux et devrait leur permettre d'entrer plus facilement sur le marché du travail.

### **Centre de formation pré-professionnelle (CFPP)**

Le centre de la transition professionnelle (ci-après : CTP), avait été créé pour offrir un dispositif de remédiation scolaire en faveur des élèves les plus fragiles du canton, en provenance majoritairement du cycle d'orientation (mais aussi par exemple de l'ACCES II à hauteur de 15% ou de l'enseignement spécialisé à hauteur de 5%). Ainsi, 400 jeunes de 15 à 20 ans, en échec scolaire le plus souvent (depuis l'enseignement primaire pour un tiers d'entre eux) et cumulant de sévères difficultés médico-psycho-sociales, bénéficient durant une voire deux années d'un cursus à plein temps en école (ci-après : secteur plein temps) ou en alternance école-entreprise (ci-après : secteur dual) visant l'insertion en apprentissage l'année suivante. A l'issue du CTP, 40% d'entre eux poursuivent une formation certificative (AFP à hauteur de 40% et CFC à hauteur de 60%).

A compter de la rentrée scolaire 2018, le CTP est devenu le CFPP, centre de formation pré-professionnelle. Ainsi, le CFPP est un centre de formation à l'instar des sept autres centres de formation professionnelle du canton (ci-après : CFP), mais au sens du préapprentissage. Ce changement a eu lieu avec l'entrée en vigueur de la « Formation obligatoire jusqu'à 18 ans » prévue par la constitution genevoise. En application de la LIP (art. 1, 37, 38, 44 et 84) qui dispose notamment que « les jeunes habitant le canton de Genève ont l'obligation jusqu'à l'âge de la majorité au moins d'être inscrits à une formation », le CFPP a accueilli dans les faits près de 200 élèves mineurs supplémentaires, « décrochés » de l'enseignement secondaire II. Parmi ceux-ci, l'on compte les « stagiaires par rotation », près de 120 élèves en 2018-2019,

qui ont découvert puis approfondi les métiers phares enseignés dans les CFP à raison de deux fois quatre jours hebdomadaires de stages les lundi, mardi, jeudi et vendredi dans lesdits centres, le mercredi étant consacré à l'apprentissage du français et des mathématiques, à l'orientation et au suivi des stagiaires, ainsi qu'aux cours, dispensés au CFPP.

Dans ce nouveau paradigme, le CFPP a pour objectif de se professionnaliser tout en renforçant l'accompagnement individualisé des élèves pour une meilleure inclusion des apprenants.

Au-delà de principes fondateurs qu'il s'agit de réaffirmer au quotidien, tels que le pari de l'éducabilité (tout élève peut réussir à apprendre), la primauté d'une relation pédagogique personnalisée et positive (agissant comme facteur de protection contre l'échec scolaire et la violence à l'école), l'obligation de perfectionnement professionnel et la nécessité d'une collaboration étroite entre les enseignants (une multitude de recherches démontrent en effet que les élèves progressent mieux dans les établissements où les enseignants travaillent ensemble), les projets prioritaires d'évolution du CTP vers le CFPP conduits à ce jour sont brièvement énoncés *infra*.

1. Le déploiement auprès de l'ensemble des élèves du CFPP (a) de journées « d'ancrage » courant septembre favorisant l'intégration scolaire (mêlant activités physiques de cohésion, initiation au débat « par les pairs », rencontres de bienvenue et de collaboration avec les parents d'élèves, etc.), (b) de mesures de prévention de la violence et des insultes (par le théâtre-forum, notamment), (c) de la fonction de « délégué de classe » (porte-parole des élèves en matière de quotidien scolaire, de bien-être à l'école et de projet de classe/site/centre), tous moyens et toutes mesures concourant à créer et maintenir un climat scolaire propice aux apprentissages.
2. La modernisation du secteur plein temps par l'introduction, dès la rentrée 2021, (a) de « stages par rotation » couplés à des stages blocs en entreprise plus fréquents afin d'optimiser l'orientation et donc l'insertion en apprentissage (actuellement, les élèves sont affectés à l'année à un atelier de pratique professionnelle et ne peuvent donc découvrir et expérimenter en école qu'un unique domaine – le bois, la couture, le métal, etc. – ; par ailleurs, un seul stage bloc en entreprise est planifié à l'année); (b) de nouveaux ateliers, en particulier dans les domaines du numérique, de la santé et du social, davantage attractifs et porteurs d'espérance professionnelle, (c) d'un référentiel de gestes métiers (effectivement expérimentés en atelier), permettant d'explicitier les attentes envers les élèves (sous-tendues par des objectifs pédagogiques clairs et proximaux).

3. L'introduction, en soutien aux élèves et aux enseignants, d'espaces motivationnels et éducatifs, à même d'accueillir pour une durée de trois mois les élèves les plus en difficulté (de comportement dont l'absentéisme) afin de leur offrir un accompagnement personnalisé et de leur faire acquérir des comportements de remplacement (facilitant l'adaptation scolaire). Les élèves dont les difficultés de comportement et/ou d'apprentissage sont imputables aux seules « fragilités » de l'adolescent (voire à des facteurs environnementaux) et non aux conditions pédagogiques et éducatives de l'accompagnement qui lui est proposé – déficience caractérisant l'élève vs insuffisance institutionnelle – voient leur situation signalée, puis référée avec des recommandations, à la direction générale de l'enseignement secondaire II à qui il appartient d'assurer la prise en charge et le suivi de l'élève.
4. La mise en place de trois communautés d'apprentissage professionnelles de près de trente enseignants visant à partager et à interroger « sans crainte » leurs pratiques professionnelles de manière collaborative (en partenariat avec les équipes de recherche de l'Université de Genève), continue et orientée vers l'apprentissage de chacun, ce qui contribue grandement à l'émergence d'un CFPP « apprenant ».
5. En complément, l'enrichissement d'une offre de formation continue/recyclage et de supervision permettant aux enseignants de bénéficier d'une spécialisation de leur profession (qui face aux élèves en grande difficulté ne peut reposer que sur la formation initiale).
6. Le développement d'approches pédagogiques efficaces (telles que la pédagogie de projet, coopérative, explicite) et de méthodes de gestion éducative de la classe éprouvées qui impliquent une réflexion collective sur les styles d'enseignement et la posture du maître vis-à-vis de l'élève, laquelle est menée à l'occasion de journées de réflexion auxquelles participe l'ensemble des personnels de l'établissement (par exemple sur le thème de la politique de la sanction).
7. Dès la rentrée 2020, le renforcement des compétences non cognitives, dont les *soft skills* (compétences relationnelles), qui expliquent l'essentiel de la réussite des élèves, par la mise en œuvre d'interventions pédagogiques dont il s'agira, en partenariat avec l'équipe de recherche du centre interfacultaire en sciences affectives (CISA) de l'Université de Genève et en concertation avec le service de la recherche en éducation (SRED), d'évaluer l'efficacité avant d'en généraliser l'usage à l'ensemble des élèves du CFPP, voire au-delà.

Le prochain rapport d'activité 2019-2023 dressera le bilan du plan d'évolution *supra*, et appréciera si le CFPP est en voie de devenir un centre de référence reconnu en matière d'apprentissage pré-professionnel, d'une part, et de suivi des élèves en grande difficulté, d'autre part, qui nécessitent et méritent un accompagnement spécial.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI

Le président :  
Antonio HODGERS